



Saint-Pierre Dels Forcats, le 10/04/2024

2024 / 031

ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux sur le lotissement Clos del Baille, route de la forêt, par l'entreprise COLAS France - Thuir,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, l'accès au chantier doit y être règlementée pour les VL et PL ;

ARRETE :

Article 1 : l'accès au chantier par la route de la forêt est accordée aux VL, les PL devront privilégier l'accès au chantier par la piste de ski reliant le snack-bar « Le Slalom » au Col del Baille, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 15/04/2024 au 15/08/2024.

Article 2 : Les panneaux de signalisation si nécessaire seront apposés par l'entreprise COLAS pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : accueil@mairiestpierreforcats.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr